

RESOLUTION N° 05

Le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC), réuni en Plénière ordinaire du 05 septembre 2016 à Douala (Cameroun),

Après avoir pris connaissance du projet du budget du GABAC et des états financiers joints :

- 1) Émet un avis favorable pour un budget de FCFA 1.378.945. 325 (un milliard trois cent soixante dix huit millions neuf cent quarante cinq mille trois cent vingt cinq) financé à hauteur de FCFA 1.315.432.410 (un milliard trois cent quinze millions quatre cent trente deux mille quatre cent dix) par les contributions des Etats membres. Le complément par le report à nouveau de 2016 ;
- 2) Invite le Secrétaire Permanent à en saisir le Comité Ministériel de l'UMAC en vue de son adoption.

Le Président en exercice



Henri-Marie DONDRA